

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 19 février 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : Carole BERNARD, Virginie HENRY, Annie MERCIER, Elise MESSINGER (arrivée 20h03), François BANDELIER (départ 20h38), Samuel BULLIARD, Richard GIRARDCLOS et Jean-Pierre SANDOZ.

Étaient Absents Excusés : Lionel SALA

Personne(s) extérieure(s) : Élie PIQUEREZ

Secrétaire de la séance : Carole BERNARD

Date de convocation : 12/02/2020

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier
 3. Délibération projet de Charte du Parc Naturel régional du Doubs Horloger 2020-2035
 4. Délibération renouvellement contrat de travail adjoint administratif
 5. ~~Délibération~~ bail communaux-MILLOT Ludovic
 6. Délibération groupement d'achats d'énergie
 7. Délibération vote compte administratif Commune
 8. Délibération vote compte de gestion Commune
 9. Délibération vote compte administratif Lotissement
 10. Délibération vote compte de gestion Lotissement
 11. ~~Affectation de résultats budget Commune~~
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

07-2020 2020-2035	Délibération projet de Charte du Parc Naturel régional du Doubs Horloger 2020-2035
08-2020	Délibération renouvellement contrat de travail adjoint administratif
09-2020	Délibération groupement d'achats d'énergie-SYDED
10-2020	Délibération vote compte administratif Commune
11-2020	Délibération vote compte de gestion Commune
12-2020	Délibération vote compte administratif Lotissement
13-2020	Délibération vote compte de gestion Lotissement

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Carole BERNARD

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 janvier.

Le procès-verbal est adopté par **5 voix pour 0 voix contre et 0 abstention**

-3 07-2020 DÉLIBÉRATION PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU DOUBS HORLOGER 2020-2035

La procédure en cours, engagée par la Région en décembre 2011, a pour objectif la création du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Une Charte a été élaborée dans ce but en concertation avec la population. Elle est constituée d'un rapport et ses annexes, d'un plan de Parc et des projets de statuts du futur Syndicat mixte.

Le projet de Charte a obtenu un avis intermédiaire favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 21 novembre 2019.

Il est maintenant soumis à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre concernés par le périmètre d'étude, soit 95 communes, 6 communautés de communes et 1 Département. Chaque collectivité approuve individuellement le projet de Charte par délibération. A ce titre, il est nécessaire de rappeler que :

- L'approbation du projet de Charte emporte adhésion automatique au syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger (Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).
- En l'absence de délibération dans un délai de 4 mois à compter de la réception du courrier, l'avis sera réputé défavorable.

Le projet de Charte sera ensuite transmis, pour délibération, au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le classement en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Puis la Charte sera approuvée par un décret du Premier ministre, après avis final des différents ministères et instances nationales concernées, officialisant la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de Charte et des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger 2020-2035, adressés par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 23 janvier 2020 et après en avoir délibéré.

- APPROUVE, sans réserve, le projet de Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger 2020-2035 ainsi que ses annexes,
- APPROUVE le projet de statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger,
- AUTORISE le maire/le président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Vote : **7 voix pour** **2 voix contre** **0 abstention**

Visa du contrôle de légalité :

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-4 08-2020 DÉLIBÉRATION SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 23 mai 2017,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, en raison de vingt-quatre heures hebdomadaire,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, en raison de vingt heures hebdomadaire,

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe permanent à vingt-quatre heures hebdomadaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2020,

Grade : d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe :

- ancien effectif : un (1) - nouvel effectif : zéro (0)

La création d'un emploi de d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe permanent à vingt heures hebdomadaire

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2020,

Grade : d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe :

- ancien effectif : zéro (0) - nouvel effectif : un (1)

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6513.

Vote : **7 voix pour** **0 voix contre** **2 abstentions**
Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-5 DÉLIBÉRATION BAIL COMMUNAUX-LUDOVIC MILLOT

Élie PIQUEREZ prend la parole, il fait un historique de son activité d'agriculteur.

Il déclare « qu'aujourd'hui si Thomas n'a plus les communaux, il ne peut plus traire à la salle de traite. »

Les vaches devront retraverser le village.

Que chacun s'interroge sur les conséquences de la pérennité de la ferme.

La délibération est reportée, François BANDELIER se renseigne à la chambre d'agriculture pour ne pas commettre d'impair dans notre choix.

François BANDELIER quitte la séance à 20H38.

-6 09-2020 DÉLIBÉRATION GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIE-SYDED

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Les Bréseux Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Vote : **6 voix pour** **0 voix contre** **2 abstentions**
Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Annexe à la délibération du conseil municipal du 19/02/2020 de la commune de Les Bréseux

ELECTRICITE (prochain marché : 01/01/2021 au 31/12/2022)

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la commune Les Bréseux à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	adresse	numéro RAE	Garantie d'origine (1)	Date d'entrée (2)
Église sonnerie des cloches	Rue Manessier-Les Bréseux	06482199688532		06/11/2009
WC public	4 rue Manessier-Les Bréseux	06482054970704		06/11/2009
Éclairage public	Poste Tilleuls	06481186663968		
Éclairage public	Village	06481476099576		06/11/2009
École	35 Rue Principale	06481765535109		06/11/2009
Éclairage public	Village	06481910252964		06/11/2009
Éclairage public	Le Bourbet	06481331381748		06/11/2009

GAZ NATUREL (prochain marché : 01/01/2021 au 31/12/2022)

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la commune de Les Bréseux à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom installation	adresse	Numéro PCE	Garantie d'origine (1)	Date d'entrée (2)
Mairie	4 Rue Alfred Manessier	52500111		

-7 10-2020 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Monsieur le premier adjoint, Samuel BULLIARD, expose au Conseil municipal le Compte administratif du Budget Communal de l'année 2019.

Les résultats sont présentés en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le compte administratif de la Commune 2019 pour une exécution budgétaire de
 - o Fonctionnement : **190 267.03 €**
 - o Investissement : **- 38 076.08 €**

Vote : **5 voix pour 2 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-8 11-2020 DÉLIBÉRATION VOTE COMTE DE GESTION COMMUNE

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte de gestion 2019 du budget principal,
- prend acte du dépôt du compte de gestion du comptable du trésor sur les opérations 2019 du budget principal.

Vote : **6 voix pour 2 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-9 12-2020 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

Monsieur le premier adjoint, Samuel BULLIARD, expose au Conseil municipal le Compte administratif du Budget Lotissement de l'année 2019.

Les résultats sont présentés en conformité avec le compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le compte administratif du lotissement 2019 pour une exécution budgétaire de
 - o Fonctionnement : - **6 566.18 €**
 - o Investissement : **125 000.00 €**

Vote : **5 voix pour** **1 voix contre** **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-10 13-2020 DÉLIBÉRATION VOTE COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Le Conseil Municipal l'exposé entendu, et après en avoir délibéré :

- approuve le compte de gestion 2019 du budget lotissement,
- prend acte du dépôt du compte de gestion du comptable du trésor sur les opérations 2019 du budget lotissement.

Vote : **6 voix pour** **1 voix contre** **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-11 AFFECTATION DE RÉSULTATS

Au vue de la préparation du budget 2020, les montants à affecter ont été revus avec monsieur le percepteur.

L'affectation de résultats est donc reportée au prochain conseil.

- QUESTIONS DIVERSES

Compétences eau et assainissement : l'analyse financière du budget assainissement ne présentant pas d'excédents, la commune n'est pas concernée par un éventuel reversement.

Courrier région Bourgogne Franche-Comté : Mobigo / covoiturage mise en place d'une application.

Courrier réseau communes Forestières : cette adhésion permet à la collectivité de bénéficier de différents services.

L'association Revit de Liebvillers présente une exposition ludique et pédagogique pour une démarche 0 déchet et sont donc à la recherche d'une salle. La commune ne peut rien leur proposer.

Maison « Combe Amiot » : le prix de vente est estimé entre 80 000€ - 90 000 €

Pour budget : Demander devis à l'entreprise Tarby pour isoler le plafond du périscolaire.

Repas des anciens : se déroulera le 29.02.2020

L'agent communal : Florian MIOTTE met fin à son contrat au 1 mars 2020

Courrier d'Aurélié MAINIER : remercie la municipalité d'avoir obtenu le logement situé au-dessus de la cure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,
Alexandre MONNET